



**Belgique  
et Chrétienté**  
asbl

Monsieur Carlo Di Antonio  
153 rue Henri Pochez  
7370 Dour

Rue de la Cible 48 - 1030 Bruxelles  
Tel : (02) 503.55.21 - fax : (02) 734.80.55 - GSM : 0477.80.40.51  
[www.bechrist.be](http://www.bechrist.be)  
cpte 001-2322584-92 (adhésion : 25 euros)

Le 05 juillet 2004

Par recommandé et par fax (065.65.02.03)

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que nous expédions au Bourgmestre de Dour.

Le contenu de cette lettre vous est également destiné et nous nous réservons le droit d'introduire des actions judiciaires.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations.

Pour l'a.s.b.l. "Belgique et Chrétienté",  
Alain Escada,  
président.



**Belgique  
et Chrétienté**  
asbl

Rue de la Cible 48 - 1030 Bruxelles  
Tel : (02) 503.55.21 - fax : (02) 734.80.55 - GSM : 0477.80.40.51  
www.bechrist.be  
cpte 001-2322584-92 (adhésion : 25 euros)

Monsieur Yvon Harmegnies  
Bourgmestre de Dour  
Maison communale de Dour  
1 Grand Place  
7370 Dour

Le 05 juillet 2004

Par recommandé et par fax (065.63.02.13)

Monsieur le Bourgmestre,

“Belgique et Chrétienté” est une A.S.B.L. ayant la personnalité juridique depuis 1989 et ayant notamment comme objet social de “combattre la discrimination et le racisme, en vertu de la loi du 30 juillet 1981, par des actions en justice”.

“Belgique et Chrétienté” est donc habilitée à introduire toute action judiciaire, tant civile que pénale, contre toute personne, tant physique que morale, qui enfreindrait la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 25 février 2003 tendant à lutter contre la discrimination.

Du 15 au 18 juillet prochains aura lieu le festival de Dour. Un groupe dénommé “SNIPER” doit s’y produire le 17 juillet.

SNIPER s’est produit le 13 juin dernier au Palladium de Genève et de très violentes bagarres ont eu lieu dans la salle à la fin du spectacle (Article de Linn Lévy, *Tribune de Genève*, 14 juin 2004).

Ces violences sont le résultat des discours de haine, d’incitation à la haine, notamment raciale, des appels au meurtre, aux viols,... proférés par ce groupe.

Deux des chansons de ce groupe, l’une, “La Justice”, chantée uniquement en concert, et l’autre, “La France”, sont éclairantes.

#### La Justice

*Système d’enflures à cause de bavures policières  
on se cache dans les hautes pour pas subir la sentence  
même si notre rêve à tous c’est de niquer un keuf à distance (traduction : tuer un policier)  
j’les hais m’demande pas pourquoi  
moi j’connais pas de keuf gentil ou courtois !  
Le sujet traite de flics donc j’mé dois d’être sévère  
j’peux pas commencer mon couplet sans la spéciale “NIQUE SA MERE !”  
dédié à tous ces fils de putes qui militent pour ce pays  
de la BAC aux CRS jusqu’aux hommes en treillis  
tous pétés à la vinasse, une haleine qui sent fort  
un képi, une traque-ma, un flingue, ça les rend plus fort quand la tension té-mon,  
Raymond appelle du renfort  
ça joue l’homme fier et fort, sous l’uniforme ça sent le porc  
j’ai 10 mesures pour m’exprimer mon couplet j’le résume  
ni que sa mère la police que leur drapeau se consume...*

La France

"On n'est pas dupe en plus on est tous chauds

Pour mission exterminer les ministres...

... Le seul moyen de se faire entendre est de brûler les voitures...

La France est une garce et on s'est fait trahir...

... On nique la France

... On se fout le de la république et de la liberté d'expression...

... faut que ça pète...

... Les frères sont armés jusqu'aux dents, tous prêts à faire la guerre

Ca va du gun (traduction : riot-gun) jusqu'au fusil à pompe, pît bull et rottweiler...

... Faut leur en faire baver, v'la la seule chose qu'ils ont mérité (traduction : les blancs)

Ma parole les gars si il y en a qui se la joue vèner

Si y veut s'la raconter j'vais lui baiser sa mère

T'façon j'ai plus rien à perdre, j'aimerais les faire pendre" (traduction : les blancs)

Ce groupe provoque notamment à commettre des crimes et délits, infractions pénales sanctionnées par l'article 1er de la loi portant répression de la provocation à commettre des crimes et délits qui dispose : "Quiconque, soit par des discours tenus dans des réunions ou lieux publics (...) aura directement et méchamment provoqué à commettre des faits qualifiés crimes par la loi, (...) sera puni d'un emprisonnement de huit jours à trois ans et d'une amende (...)".

Pour votre information, le 5 novembre dernier, le ministre de l'Intérieur français Nicolas Sarkozy a annoncé à l'Assemblée Nationale française son intention de porter plainte contre SNIPER, dont il juge, à juste titre, les chansons "antisémites", "racistes" et "injurieuses".

Les paroles de la chanson *La France* sont incontestablement des manifestations pénalement sanctionnables sur le fondement de la loi précitée et sur celle du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie. Elles sont en outre de nature à porter atteintes à l'ordre public et à la sécurité des biens et des personnes (pour preuve le concert de Genève). Or, l'ordre public et la sécurité des biens et des personnes relèvent de votre première mission.

Pour ces raisons, le Président des Tribunaux de Grande Instance de Toulouse et de Nantes, siégeant en référé, ont rendu deux ordonnances interdisant à ce groupe SNIPER de chanter, lors d'un concert, cette chanson *La France*, sous astreinte de 500 euros par infraction.

Il va de soi que si ce groupe tenait, lors de ce festival de Dour, des propos de haine, d'incitation à la haine, notamment raciale, des appels aux meurtres, aux viols,..., "Belgique et Chrétienté" déposera plainte en se constituant partie civile et en réclamant des dommages et intérêts contre toute personne auteur et complice de ces infractions.

Enfin, si des atteintes aux biens et aux personnes devaient être portées à la suite des chansons de ce groupe SNIPER, plainte sera également déposée contre les autorités publiques chargées de la sécurité des biens et des personnes qui, par la présente lettre, ont été mises parfaitement au courant des très sérieux risques encourus.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour l'a.s.b.l. "Belgique et Chrétienté",  
Alain Escada,  
président.

Copie conforme au Ministre de l'Intérieur